



demission d'un gérant minoritaire

Par **mayoute**, le **25/03/2009** à **15:36**

Bonjour,

Mon conjoint travaille actuellement dans une société ou il y a un gérant minoritaire.
L'entreprise compte 3 personnes dont le gérant.
Mon conjoint ainsi que la deuxième personne sont actionnaires de la société.

Le gérant souhaite démissionner.

A-t-il un préavis à donner pour sa démission? Et à qui?

Peut-il réclamer des indemnités ou une quelconque somme d'argent ?

Quels sont les choses à surveiller pour ne pas se faire piéger?

Mon conjoint souhaiterait reprendre cette entreprise avec la deuxième personne, mais il attend le bilan social.

Y-a-t-il des risques?

Merci pour vos réponses

Bonne journée